



FICHE DE DONNÉES DE SÉCURITÉ

SCRUBS IN A BUCKET

La fiche de données de sécurité est conforme à Règlement (UE) 2015/830 de la Commission du 28 mai 2015 modifiant le règlement (CE) n° 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH)

RUBRIQUE 1: Identification de la substance/du mélange et de la société/l'entreprise

Date de délivrance	23.09.2014
Date de révision	17.03.2020

1.1. Identificateur de produit

Nom de produit	SCRUBS IN A BUCKET
N° de spécification	L23000000053
N° article	SC42272 / SC42230 / SC42215 / SC42201

1.2. Utilisations identifiées pertinentes de la substance ou du mélange et utilisations déconseillées

Utilisation de la substance/préparation	Lingettes pour le nettoyage industriel pour les mains.
Usages identifiés comme pertinents	SU0-2 Autres activités liées à la fabrication et aux services SU22 Utilisations professionnelles Domaine public (administration, éducation, divertissement, services, artisanat) PC39 Cosmétique PROC10 Application au rouleau ou brossage ERC8A Large utilisation dispersive en intérieur d'adjuvants de fabrication dans des systèmes ouverts ERC8D Large utilisation dispersive en extérieur d'adjuvants de fabrication dans des systèmes ouverts
Mises en garde relatives à l'utilisation	Aucune contre-indication n'est identifiée.

1.3. Renseignements concernant le fournisseur de la fiche de données de sécurité

Fabricant

Nom de société	Kleinmann GmbH
Adresse postale	Am Trieb 13
Code postal	D-72820
Ville	Sonnenbuehl
Pays	Allemagne

Numéro de téléphone	+49(0)7128/9292-15
Fax	+49(0)7128/9292-415
E-mail	chemie@kleinmann.net
Site Internet	http://www.kleinmann.net
Entreprise n°	DE 146 487 950

1.4. Numéro d'appel d'urgence

Téléphone en cas d'urgence	Description: 8-12, Mo.-Fr. +49(0)7128/9292-15
----------------------------	-----------------------------------------------

RUBRIQUE 2: Identification des dangers

2.1. Classification de la substance ou du mélange

Informations supplémentaires relatives à la classification	Das Produkt ist nicht als gefährliches Material Klassifiziert.
------------------------------------------------------------	----------------------------------------------------------------

2.2. Éléments d'étiquetage

COV	Sous-catégorie de produits: Préparation et nettoyage Teneur maximum de VOC: 132,5 g/l
-----	------------------------------------------------------------------------------------------

2.3. Autres dangers

Description générale des risques	Ce produit est classé comme cosmétique et répond à toutes les exigences de le règlement (CE) N° 1223/2009 relative aux produits cosmétiques et de la réglementation nationale sur les produits cosmétiques.
Effets environnementaux	Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

RUBRIQUE 3: Composition/informations sur les composants

3.2. Mélanges

Observations relatives aux composants	INGREDIENTS: AQUA, CITRUS AURANTIUM DULCIS PEEL EXTRACT, LIMONENE, C11-12 ISOPARAFFIN, C11-15 SEC-PARETH-12, ISOPROPYL ALCOHOL, PROPYLENE GLYCOL, SODIUM LAURYL SULFATE, BHT, SORBITOL, BENZYL ALCOHOL, POTASSIUM SORBATE, LINALOOL, ETHYLHEXYLGLYCERIN, PERFUME, CINNAMAL, TOCOPHEROL.
---------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------

RUBRIQUE 4: Premiers secours

4.1. Description des premiers secours

Généralités	Retirer la victime de la source de contamination.
Inhalation	Air frais.
Contact avec la peau	Le produit est destiné au contact cutané.
Contact avec les yeux	Rincer avec de l'eau. Consulter un médecin si les troubles persistent.
Ingestion	Boire quelques verres d'eau ou de lait. Appeler un CENTRE ANTIPOISON ou un médecin en cas de malaise.

4.2. Principaux symptômes et effets, aigus et différés

Symptômes et effets aigus Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

Symptômes et effets différés Aucun effet connu à long terme.

4.3. Indication des éventuels soins médicaux immédiats et traitements particuliers nécessaires

Autres informations En cas de perte de conscience : Appelez immédiatement un docteur / une ambulance. Veuillez présenter cette fiche de sécurité.

RUBRIQUE 5: Mesures de lutte contre l'incendie

5.1. Moyens d'extinction

Moyen d'extinction approprié L'eau pulvérisée, la poudre ou le dioxyde de carbone.

5.2. Dangers particuliers résultant de la substance ou du mélange

Risques d'incendie et d'explosion Not flammable.

5.3. Conseils aux pompiers

Équipement de protection individuelle (EPI) Utilisez les équipements de protection personnelle nécessaires. Équipements de protection personnelle, voir section 8.

RUBRIQUE 6: Mesures à prendre en cas de dispersion accidentelle

6.1. Précautions individuelles, équipement de protection et procédures d'urgence

Mesures générales Recueillir le produit répandu.

6.2. Précautions pour la protection de l'environnement

Précautions pour la protection de l'environnement Ramasser et éliminer le produit déversé comme indiqué dans la rubrique 13.

6.3. Méthodes et matériel de confinement et de nettoyage

Méthodes de nettoyage Endiguer et absorber les déversements à l'aide de sable, de sciure de bois ou similaires.
Nettoyer la zone avec de l'eau.

6.4. Référence à d'autres rubriques

Autres instructions Voir sections 8 et 13.

RUBRIQUE 7: Manipulation et stockage

7.1. Précautions à prendre pour une manipulation sans danger

Manipulation Pas de précautions spécifiques d'utilisation.

Mesures de sécurité et de protection

Mesures de sécurité et de protection Aucunes informations notées.

7.2. Conditions d'un stockage sûr, y compris d'éventuelles incompatibilités

Stockage Conserver hors de la portée des enfants. Entreposer à une température au-dessus du point de congélation. Opbevares i tæt lukket beholder på et køligt, tørt og velventileret sted.

Conditions de conservation sécurisée

Stabilité au stockage Conservation : 24 mois.

7.3. Utilisation(s) finale(s) particulière(s)

RUBRIQUE 8: Contrôles de l'exposition/protection individuelle

8.1. Paramètres de contrôle

DNEL / PNEC

Inventaire des mesures de gestion des risques humains Données insuffisantes.

Inventaire des mesures de gestion des risques environnementaux Données insuffisantes.

8.2. Contrôles de l'exposition

Mesures préventives visant à empêcher l'exposition

Contrôles techniques appropriés Aucunes recommandations.

Protection des yeux / du visage

Protection des yeux adéquate En cas d'utilisation normale, une protection oculaire n'est pas nécessaire.

Protection des mains

Protection de la peau / des mains, contact de longue durée Dans des conditions d'utilisation normales, le port de gants n'est généralement pas requis.

Protection de la peau

Mesures supplémentaires pour la protection de la peau Aucune prescription particulière.

Protection respiratoire

Protection respiratoire nécessaire à Conditions normales d'utilisation, aucune protection respiratoire.

RUBRIQUE 9: Propriétés physiques et chimiques

Matières à éviter Non déterminé.

10.6. Produits de décomposition dangereux

Produits de décomposition dangereux Dégage des gaz toxiques en cas d'incendie (CO, CO2, NOx).

RUBRIQUE 11: Informations toxicologiques

11.1. Informations sur les effets toxicologiques

Autres données toxicologiques Le produit n'a pas été soumis à des tests toxicologiques.

Autres informations concernant les risques de santé

Évaluation de la toxicité aiguë, classification Pas d'indication de toxicité aiguë.

Inhalation Aucun symptôme spécifique noté.

Contact avec la peau En cas d'utilisation normale, aucune irritation de la peau n'est à prévoir.

Contact avec les yeux Peut entraîner une irritation passagère des yeux.

Ingestion Peu probable du fait de l'emballage du produit.

Sensibilisation Peut provoquer une allergie cutanée.

Évaluation de la mutagénicité des cellules germinales, classification Pas d'indication de mutagénicité des cellules germinales.

Évaluation de la cancérogénicité, classification Pas d'indication de cancérogénicité.

Évaluation de la toxicité reproductive, classification Pas d'indication de toxicité pour la reproduction.

Évaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles - exposition unique, classification Pas d'indication de toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition unique.

Évaluation de la toxicité spécifique pour certains organes cibles - expositions répétées, classification Pas d'indication de toxicité spécifique pour certains organes cibles (STOT) - exposition répétée.

Évaluation des dangers d'aspiration, classification Pas d'indication de danger par aspiration.

Symptômes d'exposition

Autres informations Pas de mises en garde spécifiques pour la santé.

RUBRIQUE 12: Informations écologiques

12.1. Toxicité

Écotoxicité N'est pas classé comme dangereux pour l'environnement.

12.2. Persistance et dégradabilité

Description et évaluation de la persistance et de la dégradabilité

Le produit est facilement biodégradable.

12.3. Potentiel de bioaccumulation

Bioaccumulation, évaluation

Ce produit ne provoque pas de bio-accumulation.

12.4. Mobilité dans le sol

Mobilité

Ce produit contient des substances qui sont solubles dans un milieu aquatique et qui peuvent se diffuser dans le milieu aquatique.

12.5. Résultats des évaluations PBT et vPvB

Résultats d'évaluation PBT et vPvB

Non classifié dans la catégorie PBT/vPvB selon les critères actuels de l'UE.

12.6. Autres effets néfastes

Informations écologiques supplémentaires

Aucune.

RUBRIQUE 13: Considérations relatives à l'élimination

13.1. Méthodes de traitement des déchets

Méthodes d'élimination appropriées du produit chimique

Éliminer les déchets et résidus conformément aux règlements municipaux.

Méthodes d'élimination appropriées de l'emballage contaminé

Éliminer le produit non utilisé et son emballage conformément aux réglementations locales en vigueur.

Code de déchets CED

Code de déchets CED: 0706 déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques
Classé déchet dangereux: Non

Conditionnement EWL

Code de déchets CED: 0706 déchets provenant de la FFDU des corps gras, savons, détergents, désinfectants et cosmétiques
Classé déchet dangereux: Non

Autres informations

Pendant la manipulation des déchets, il faut prendre en considération les mesures de précaution s'appliquant à la manipulation du produit.

RUBRIQUE 14: Informations relatives au transport

14.1. Numéro ONU

Commentaires

Le produit n'est pas compris par les règles internationales de transport des biens dangereux (IMDG, IATA, ADR/RID).

14.2. Désignation officielle de transport de l'ONU

Commentaires

Pas pertinent.

14.3. Classe(s) de danger pour le transport

Commentaires

Pas pertinent.

14.4. Groupe d'emballage

Commentaires

Pas pertinent.

14.5. Dangers pour l'environnement

ADR/RID/ADN

Pas pertinent.

14.6. Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Précautions particulières à prendre par l'utilisateur

Ingen særlige.

14.7. Transport en vrac conformément à l'annexe II de la convention Marpol et au recueil IBC**ADR/RID Autres informations**

N° de danger

40

RUBRIQUE 15: Informations relatives à la réglementation**15.1. Réglementations/législation particulières à la substance ou au mélange en matière de sécurité, de santé et d'environnement**

Législation et réglementation

Valeurs limites d'exposition professionnelle aux agents chimiques en France, ED 984, avec modifications.

Code de l'environnement - Titre IV, Chapitre 1er, Sous-section 2 : Classification des déchets.

Règlement (CE) n o 1907/2006 du Parlement européen et du Conseil du 18 décembre 2006 concernant l'enregistrement, l'évaluation et l'autorisation des substances chimiques, ainsi que les restrictions applicables à ces substances (REACH), instituant une agence européenne des produits chimiques, modifiant la directive 1999/45/CE et abrogeant le règlement (CEE) n o 793/93 du Conseil et le règlement (CE) n o 1488/94 de la Commission ainsi que la directive 76/769/CEE du Conseil et les directives 91/155/CEE, 93/67/CEE, 93/105/CE et 2000/21/CE de la Commission, avec modifications.

RÈGLEMENT (CE) N o 1223/2009 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 30 novembre 2009 relatif aux produits cosmétiques.

RÈGLEMENT (CE) No 1272/2008 DU PARLEMENT EUROPÉEN ET DU CONSEIL du 16 décembre 2008 relatif à la classification, à l'étiquetage et à l'emballage des substances et des mélanges, modifiant et abrogeant les directives 67/548/CEE et 1999/45/CE et modifiant le règlement (CE) no 1907/2006.

Commentaires

Usage réservé aux utilisateurs professionnels.

15.2. Évaluation de la sécurité chimique

Évaluation de sécurité chimique réalisée

Non

RUBRIQUE 16: Autres informations

Conseils relatifs à la formation	Ne nécessite aucune formation spécifique, mais l'utilisateur doit avoir lu et compris cette fiche de sécurité.
Informations ajoutées, supprimées ou modifiées	Les modifications pertinentes par rapport à la version précédente de la fiche de données de sécurité sont signalées par des lignes verticales dans la marge de gauche.
Version	6
Préparée par	MP